

DECISION DU PRESIDENT

22_09_08_0266	MISE A JOUR DE LA LISTE DES REPRESENTANTS DES COMMUNES DE MEYRIE, VAULX-MILIEU, LES EPARRS ET BOURGOIN-JALLIEU DANS LES COMMISSIONS THEMATIQUES
----------------------	--

Le Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la délibération n° 20_09_17_247 du 17 septembre 2020 relative à la création des commissions permanentes et à leur composition ;

Vu la délibération n° 20_10_15_344 du 15 octobre 2020 relative à la désignation des membres des commissions thématiques et déléguant au président la mise à jour de la liste des membres ;

Vu la décision n° 21_01_14_008 portant mise à jour de la liste des représentants des communes de Meyrié, La Verpillière, Bourgoin-Jallieu et Four dans les commissions thématiques ;

Vu la décision n° 21_08_24_357 portant mise à jour de la liste des représentants des communes de Saint Quentin-Fallavier, Succieu et Les Eparres dans les commissions thématiques

Vu la décision n° 21_12_15_501 portant mise à jour de la liste des représentants des communes de Domarin, Les Eparres et Ruy-Montceau dans les commissions thématiques

Vu la décision n° 22_03_14_0044 portant mise à jour de la liste des représentants des communes de Vaulx-Milieu, La Verpillière, Chèzeneuve et Nivolas-Vermelle dans les commissions thématiques

Vu la décision n° 22_06_09_0152 portant mise à jour de la liste des représentants des communes de Villefontaine, Maubec, Vaulx-Milieu et Les Eparres dans les commissions thématiques

Considérant la demande des communes de Meyrié, Vaulx-Milieu, Les Eparres et Bourgoin-Jallieu de procéder à des mises à jour de leurs représentants dans les commissions thématiques.

Considérant ce qui précède,

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver les modifications suivantes demandées par les communes :

MEYRIE

- Commission mobilités : Blandine DESTOMBES est désignée titulaire en lieu et place de Sophie LIBERT
- Commission développement économique et compétitivité territoriale : Romain CANETTO est désigné titulaire en lieu et place de Alain CHMILEWSKY et Claire BADIN est désignée suppléante en lieu et place de Sophie LIBERT
- Commission stratégie territoriale d'aménagement : Claire BADIN est désignée titulaire en lieu et place de Sophie LIBERT

- Commission cycle de l'eau : Paul MASSOT est désigné suppléant en lieu et place de Sophie LIBERT
- Commission stratégie numérique et usages : Romain CANETTO est désigné titulaire en lieu et place de Alain CHMILEWSKY
- Commission stratégie financière, juridique et patrimoniale : Alain CHMILEWSKY n'est plus désigné suppléant, pas de remplaçant désigné
- Commission gestion des risques : Sophie LIBERT n'est plus désignée suppléante, pas de remplaçant désigné
- Commission mutualisation : Claire BADIN est désignée titulaire en lieu et place de Alain CHMILEWSKY

VAULX-MILIEU

- Commission gestion des risques : Christiane MILLE est désignée suppléante en lieu et place de Dominique BERGER

LES EPARRES

- Commission protection des espaces naturels : Cyprien JOSSERAND est désigné titulaire en lieu et place de Florian GUILLAUD
- Commission mobilités : Rose SANTANA est désignée titulaire en lieu et place de Bruno BONNARD
- Commission agriculture et territoire : Jérôme BERT est désigné titulaire en lieu et place de Florian GUILLAUD
- Commission cycle de l'eau : Pascal FLAMANT est désigné titulaire en lieu et place de Florian GUILLAUD
- Commission développement économique et compétitivité territoriale : David PERNOT est désigné titulaire en lieu et place de Bernard MARMONIER et Patrik ROGALA est désigné suppléant en lieu et place de Noël SUCHET
- Commission gestion des risques : Pascal FLAMANT est désigné titulaire en lieu et place de Bernard MARMONIER et Patrik ROGALA est désigné suppléant en lieu et place de Noël SUCHET
- Commission mutualisation : Didier DELAERE est désigné titulaire en lieu et place de Bernard MARMONIER et Romain ARNAUD est désigné suppléant en lieu et place de Didier DELAERE
- Commission politique de la ville : Chantal MONTALTO est désignée titulaire en lieu et place de Bernard MARMONIER et Olivier VOISIN est désigné suppléant en lieu et place de Noël SUCHET
- Commission stratégie territoriale d'aménagement : Olivier VOISIN est désigné titulaire en lieu et place de Bernard MARMONIER
- Commission stratégie financière, juridique et patrimoniale : Chantal MONTALTO est désignée titulaire en lieu et place de Bernard MARMONIER
- Commission stratégie numérique et usages : Romain ARNAUD est désigné titulaire en lieu et place de Bernard MARMONIER et Fabien ROCHETTE est désigné suppléant en lieu et place de David PERNOT
- Commission voiries, espaces publics et éclairage : David PERNOT est désigné titulaire en lieu et place de Bernard MARMONIER et Jérôme BERT est désigné suppléant en lieu et place de Olivier VOISIN

BOURGOIN-JALLIEU

- Commission stratégie de gestion des déchets : Sébastien CHALESSIN est désigné suppléant en lieu et place de Brigitte DANTHON

- Commission agriculture et territoire : Aurélien LEPRETRE est désigné suppléant en lieu et place de Brigitte DANTHON

Article 2 : La liste des représentants des communes et groupes constitués dans les commissions thématiques de la CAPI est fixée en annexe à la présente décision.

Article 3 : La délibération n° 20_10_15_344 du 15 octobre 2020 relative à la désignation des membres des commissions thématiques est modifiée en conséquence.

Article 4 : Conformément à l'article L.5211-10 in fine du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

Article 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble ou via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification.

Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Président, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif de l'exécution du présent acte.

Article 6 : Conformément à l'article L.5211-10 in fine du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles, notifiée à l'intéressé, et transmise aux :

- Représentant de l'Etat dans l'arrondissement de la Tour du Pin ;
- Trésorier de Bourgoin-Jallieu - Collectivités.

Fait et arrêté au siège de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, le jeudi 8 septembre 2022



Acte certifié exécutoire par :

- Dépôt en Sous-Préfecture le .
- Publication ou notification le

Nomenclature :

- 5. Institutions et vie politique
- 3. Désignation de représentants